Mairie d Arrondissement de

Du an mil huit cent cinquante-six, à heure du

Acte de mariage d
âgé de ans, né à département
d le du mois d mil
  profession d domicilié
à département d fils d
  profession d
N° domicilié à département d et d

Et d
âgée de ans, née à département d
le du mois d mil
profession d domiciliée à département
d fille d
profession d domicilié à département
d et d

Les actes préliminaires sont : 1°

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code Napoléon, sur le *Mariage*, concernant les *droits et devoirs respectifs des époux.*

Pages vierges

Intermédiaires